



## **Presse d'information spécialisée** **Négociation salariale 2018 (suite et fin)**

Le 21 mars 2018, la CGT avait signé les protocoles d'accord sur les minima garantis mensuels des employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres et journalistes de la branche presse spécialisée, à condition qu'une date de revoiture soit programmée pour le mois d'octobre, afin de « **faire le point sur l'évolution de l'indice des prix** ».

Pour mémoire, nous avons obtenu une augmentation de :

- **0,8% au 1<sup>er</sup> avril ;**
- **0,4% au 1<sup>er</sup> juillet.**

Le 24 octobre, la FNPS (Fédération nationale de la presse spécialisée - syndicat patronal) nous a donc invités à une réunion de négociation pour respecter les engagements pris.

Afin de préparer au mieux cette réunion, notre organisation syndicale avait envoyé, deux jours avant, nos revendications (voir PJ) qui faisaient état de **3% d'augmentation et le retour à une valeur unique du point** afin d'endiguer l'écrasement des salaires dans la branche.

Les autres organisations syndicales, qui n'avaient pas jugé utile de coucher leurs propositions par écrit, ont pris la parole en début de séance pour, en ce qui concerne la CFTC, la CFDT et Solidaire-SNJ, déclarer être en accord avec la proposition CGT et, pour FO, de proposer plutôt une nouvelle revoiture en début d'année 2019 afin d'avoir plus d'éléments pour forger leur revendication sur les salaires 2018.

La FNPS a répondu à ces déclarations avec un argumentaire un peu surprenant :

- ✓ la revoiture n'est pas une négociation mais un point d'étape ;
- ✓ les prévisions de 2,1% de la Banque de France pour 2018 sont peut-être surévaluées car d'autres sources évoquent plutôt une inflation 2018 à 1,5% ;
- ✓ les répercussions de notre accord seraient de l'ordre de 1,214%, ce qui ne serait pas très éloigné de ces 1,5% ; d'autant que les augmentations ont été supérieures sur le bas de la grille afin d'aligner le plus bas des minima sur le SMIC ;
- ✓ pas de réponse précise et crédible sur l'absence de négociation salariale en 2017.

La délégation de la FNPS nous annonce **qu'elle n'a donc pas mandat du Comité directeur pour négocier une quelconque augmentation des grilles de salaires** mais nous propose une nouvelle date de revoyure aux alentours du 20 janvier 2019. En ce qui concerne la demande de la CGT sur la valeur unique du point, la délégation patronale nous explique qu'elle n'y est pas foncièrement opposée mais que cela demande un gros travail sur les grilles actuelles, et nous renvoie à la négociation sur la convention collective.

Après une suspension de séance demandée par la CGT, **toutes les organisations syndicales** interviennent d'une seule voix pour exprimer leur désaccord et leur indignation sur la proposition patronale qui préconise **0% d'augmentation**.

Après avoir repris l'argumentaire de la CGT, notamment sur l'absence d'augmentation en 2017 (**15 mois sans augmentation de salaire !**), elles exposent la plateforme commune de leurs revendications et demandent :

- ✓ **une augmentation de 1% au 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;**
- ✓ **une revoyure vers le 20 janvier 2019 pour faire le bilan de l'année 2018 ;**
- ✓ **le début des négociations salariales dès janvier.**

Cette proposition est assortie d'un engagement de décaler les premières augmentations de 2019 si nous constatons que l'inflation est en dessous des prévisions de la Banque de France.

La partie patronale, après avoir demandé une interruption de séance, nous dit que, même si elle n'a toujours pas de mandat pour négocier une augmentation des salaires en 2018, elle trouve notre position « **écoutable** ».

Elle propose donc de transmettre notre argumentation et nos propositions au prochain Comité directeur de la FNPS, prévu pour se tenir mi-novembre, et de demander un mandat pour répondre favorablement à nos revendications mais avec une mise en œuvre le 1<sup>er</sup> décembre.

Toutes les parties s'accordent sur une date de réunion le 22 novembre afin de clôturer les discussions dans le cadre de la revoyure prévue dans les accords salariaux du 21 mars dernier.

\*\*\*\*\*

Lors de la réunion du 22 novembre, la FNPS indique qu'elle souhaite arriver à un accord avec les syndicats de la branche. Aussi, elle propose **une augmentation complémentaire de l'ensemble des minimas de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2018**.

La CGT estime que l'effort est appréciable puisque celui-ci porterait **l'augmentation des salaires à 2% pour l'année 2018**. Elle demande donc qu'il soit bien précisé que cette augmentation ne concerne que l'année 2018. Les négociations des minimas pour 2019 doivent être entamées dès le début de l'année prochaine.

La FNPS indique qu'elle accepte de faire figurer dans l'accord la mise en place rapide d'un calendrier de négociations afin d'aborder les minima garantis 2019.

**Montreuil, le 6 décembre 2018**